

Paris, le 15 janvier 2018

Le Secrétaire Général

à

Madame la Cheffe des services de l'encadrement de la DGRH

Madame la Cheffe de service,

Globalement, les documents relatifs au mouvement des IEN que vous nous avez transmis permettent de lever quelques difficultés liées à des éléments qui étaient jusqu'alors moins bien précisés qu'ils ne le sont dans le projet de texte qui nous est soumis ; c'est plutôt une bonne chose.

En revanche, un point pose assez sérieusement problème : contrairement aux conclusions résultant des débats que nous avons eus avec M. Moya, la note de service indique dans le I. : « il est nécessaire d'avoir exercé au moins trois années dans le poste d'affectation actuel avant de solliciter une mutation ». Si nous pouvons comprendre cette préoccupation de stabilité sur poste, nous faisons observer qu'elle n'est jamais respectée par l'administration dans le cas où l'intérêt du service peut être mis en avant (recrutement sur emploi fonctionnel, ou même sur poste à profil...). Ce constat nous amène à réclamer que la même souplesse puisse être convoquée quand la demande est formulée au titre de l'intérêt d'un agent. Nous avons évoqué l'idée de tendre vers une stabilité de deux ans dans toutes les situations ; nous ne pourrions pas y arriver si la stabilité de 3 ans est présentée comme une règle première, ou alors nous demanderons que la règle de la stabilité sur poste soit respectée y compris dans le cas d'une mutation sur un poste à profil ou sur un emploi fonctionnel (cf. la référence à la durée de 2 ans évoquée au II.E [2e paragraphe]).

Pour ce qui est des postes à profil, nous rappelons comme nous l'avons indiqué en CAPN que nous contestons formellement les démarches actuellement en vigueur. Nous les acceptons pour les emplois fonctionnels, mais elles nous semblent totalement déplacées pour les postes « à profil ». Dans le premier degré, le texte précise du reste que les IEN sollicitant un poste ASH doivent avoir suivi une formation spécifique ou doivent s'engager à la suivre. Cette contrainte semble bien assez suffisante et nous ne voyons absolument pas ce qu'apporte la « sélection » opérée par l'IA-DASEN et le recteur. Nous avons vu des cas où le choix se portait sur des IEN n'ayant aucune expertise dans le domaine de l'ASH, tandis que des candidats y ayant travaillé étaient écartés... Pour les postes préélémentaires, c'est encore pire puisque cette mission est fréquemment couplée avec la responsabilité d'une circonscription et que tout IEN est parfaitement en mesure d'accompagner la politique nationale en matière d'enseignement préélémentaire. Dans le second degré, nous exprimons les mêmes réserves sur les postes qui ne relèvent pas des emplois fonctionnels. Globalement, le concept de poste à profil nous semble particulièrement flou et conduit à opérer des sélections qui relèvent trop souvent du « fait du prince », ce que nos collègues acceptent de plus en plus difficilement. Nous demandons donc que soit supprimée toute référence à ces postes à profil et que seuls les emplois fonctionnels relèvent d'une procédure spécifique.

Il faut en outre préciser que cette simplification limiterait les décisions tardives que nous connaissons en matière de prise de décision [et de remontée de ces dernières...], lesquelles ne sont pas sans impact sur l'organisation du mouvement.

Pour ce qui est des mesures de carte scolaire, il serait souhaitable de rappeler les règles précises susceptibles d'être mobilisées pour départager des candidats. Il est en effet assez rare qu'une mesure de carte scolaire ne concerne qu'un seul inspecteur ou n'affecte qu'une seule circonscription.

Je me tiens à votre disposition pour toute information ou précision complémentaire qui vous serait utile et me permets de rappeler que, lors de la dernière CAPN, l'ensemble des commissaires paritaires avait exprimé le souhait qu'un groupe de travail sur les opérations de mouvement soit mis en place le plus rapidement possible ; je réitère ici cette demande unanime.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a small loop and a vertical tick mark near the end.

P. ROUMAGNAC